

Conditions générales du Programme de Fidélité

Bayer Crop Science « Legend »

Version 2025 / France



1. Préambule

- a. Les présentes Conditions Générales (« CG ») régissent le programme de fidélité Bayer Crop Science « Legend by Bayer » (« Programme Legend »), proposé par BAYER S.A.S (« Bayer »).
- b. Le Programme Legend est destiné aux personnes physiques et morales exerçant à titre professionnel une activité agricole sur le territoire de France (ensemble, les « Participants Éligibles », « vous », « votre/vos »). Les distributeurs, grossistes ou détaillants de produits agricoles ne sont pas autorisés à participer au Programme Legend.
- c. En adhérant au Programme Legend, le Participant Éligible confirme avoir lu, compris et accepté d'être lié par toute loi applicable ainsi que par les présentes CG et par toute modification ou adaptation que Bayer pourrait y apporter de temps à autre.
- d. Les présentes CG constituent un contrat contraignant entre Bayer et le Membre, lequel prend effet dès son inscription. La participation au Programme Legend ne constitue en aucun cas un droit acquis.
- e. Bayer s'engage à respecter en permanence l'ensemble des lois et réglementations applicables, y compris, sans s'y limiter, les règles relatives au droit de la concurrence et à l'échange d'informations sensibles.
- f. Le Programme Legend a débuté le 15 décembre 2025 pour une durée indéterminée, sous réserve de résiliation conformément à l'article 9(c).

2. Définitions

Aux fins des présentes CG, les termes suivants ont la signification ci-après:

- a. « Conditions Générales » ou « CG »: désigne les présentes conditions régissant le Programme Legend de Bayer Crop Science.
- b. « Programme Legend »: désigne le programme de fidélité « Legend » opéré par Bayer.
- c. « Bayer »: désigne BAYER LOCAL. Bayer se réserve la faculté de déléguer la gestion du Programme Legend à un partenaire dûment mandaté.

- d. d. « Agriculteur(s) »: personne(s) physique(s) exerçant à titre professionnel une activité agricole en France.
- e. « Exploitation(s) Agricole(s) »: Agriculteurs ou personnes morales exerçant une activité agricole en France.
- f. « Participant(s) Éligible(s) »: Agriculteurs et personnes morales remplissant les conditions de participation au Programme Legend.
- g. « Membre(s) »: Participant(s) Éligible(s) inscrit(s) avec succès au Programme Legend et titulaire(s) d'un Compte Legend.
- h. « Site Internet»: plateforme numérique opérée par Bayer hébergeant le Programme Legend et accessible à l'adresse <https://legend.bayer.com/>.
- i. « Compte Legend »: compte individuel tenu au sein du système électronique, sur lequel sont crédités les Points acquis par les Membres au titre de l'achat de Produits Eligibles ou lors de la participation à des actions proposées par Bayer.
- j. « Données d'Accès »: identifiant et mot de passe créés par le Participant Éligible.
- k. « Produits Eligibles » désigne les produits proposés et vendus par Bayer, listés comme Produits Eligibles du Programme Legend, lesquels seront convertis en Points. La liste des Produits Eligibles constitue une Annexe aux présentes CG, disponible sur le site <https://legend.bayer.com/>.
- l. « Points » désigne la devise/unité dans laquelle l'achat de Produits Eligibles est converti, tel qu'indiqué dans le Programme Legend.
- m. Récompenses désigne les biens et/ou services (le cas échéant) listés dans le Catalogue des Récompenses pour lesquels des Points seront attribués. Le Catalogue des Récompenses contient la liste des Récompenses spécifiées par Bayer et disponibles sur <https://legend.bayer.com/Produits-eligibles>.

3. Participation et inscription au Programme Legend

- a. La participation est limitée aux Exploitations Agricoles remplissant cumulativement les conditions suivantes: (i) disposer d'une adresse e-mail valide et d'une adresse de livraison en France ; (ii) acheter des Produits Eligibles au programme Legend ; (iii) acheter les Produits Participatifs pour leur propre consommation et/ou usage professionnel au sein de l'Exploitation Agricole. Les distributeurs, grossistes ou détaillants sont exclus du Programme Legend.
- b. Pour participer, le Participant Éligible doit compléter le formulaire d'inscription en renseignant l'ensemble des données requises, puis le soumettre à Bayer via le Site du Programme Legend à l'adresse <https://legend.bayer.com/>.
- c. Une Exploitation Agricole souhaitant rejoindre le Programme Legend est tenue d'indiquer dans le formulaire d'inscription le nom et le prénom d'une personne physique qui la représentera uniquement dans le Legend Program et sera habilitée, au nom et pour le compte du Participant Éligible, à passer des commandes et à collecter des Récompenses dans les conditions prévues par les CG.
- d. La personne procédant à l'inscription au nom d'une Exploitation Agricole doit disposer des pouvoirs nécessaires pour représenter la personne morale dans le cadre du Programme Legend; elle en atteste en cochant la case de confirmation prévue à cet

effet. En cas de personne morale, seul l'entité juridique est Participant Éligible, à l'exclusion de la personne physique représentante.

e. Bayer se réserve le droit de vérifier l'authenticité des données fournies par le Participant Éligible dans le formulaire d'inscription ou lors de sa mise à jour et de demander des données et documents complémentaires à cette fin. Si l'Exploitation Agricole fournit de fausses données, Bayer se réserve le droit de mettre fin à la participation de l'Exploitation Agricole au Programme Legend.

f. L'acceptation de la participation au Programme Legend sera confirmée par la génération d'un identifiant et d'un mot de passe individuels permettant au Participant Éligible de se connecter au site du Programme Legend

g. En soumettant le formulaire d'inscription, l'Exploitation Agricole déclare avoir lu et accepté les CG.

4. Compte Programme Legend

a. Un seul Compte Programme Legend peut être détenu par Membre.

b. Si un Membre contrôle plusieurs entités juridiques distinctes achetant des Produits de manière indépendante, il peut demander la soumission des entités juridiques bénéficiaires sous un seul Compte Legend via le formulaire correspondant.

e. Le Membre est responsable de maintenir à jour à tout moment les données soumises (telles que l'e-mail et l'adresse de livraison).

f. Le Membre doit préserver la confidentialité de ses Données d'Accès. Si le Participant Éligible apprend qu'un tiers a eu connaissance de ses données d'accès personnelles sans autorisation, il doit immédiatement en informer Bayer en contactant le service support client Bayer Services Infos du Legend Program et changer rapidement son mot de passe.

g. Toute action effectuée à l'aide de l'identifiant et du mot de passe d'un Membre, y compris la mise à jour des données du Participant Éligible, est réputée comme une action du Membre.

h. Le contrat d'adhésion au Programme Legend et de détention d'un Compte Legend est conclu pour une durée indéterminée. Le Membre a le droit de se désinscrire et de résilier le contrat de gestion du Compte Legend et de supprimer le Compte Legend à tout moment, sans motif et sans frais, via le formulaire disponible sur le site <https://legend.bayer.com/contact>.

i. En l'absence d'activité sur le compte Legend de l'utilisateur pendant une période de 2 ans et en l'absence de points sur le Compte Legend, le Compte Legend du Membre sera placé en statut « Inactif ».

j. En cas de manquement aux présentes CG, Bayer se réserve le droit d'exclure, sans préavis, le Membre du Programme Legend, par déclaration effectuée sous forme

textuelle, cette faculté étant distincte et cumulative avec tout droit de résiliation extraordinaire.

k. En cas de résiliation ordinaire ou extraordinaire ou de démission du Membre ou de Bayer, le Membre peut échanger les Points accumulés sur son Compte Legend dans les six mois suivant la prise d'effet de la résiliation. Passé ce délai, les Points restants sur le Compte Legend expireront sans compensation. Toute expiration anticipée des Points, notamment selon l'Art. 5, reste inchangée.

5. Accumulation et validité des Points

a. Les Points sont acquis par l'achat de Produits Eligibles et par la participation du membre à des actions spécifiques proposées par Bayer et sont attribués au Compte Legend sur lequel ils ont été obtenus.

b. La preuve d'achat des Produits Eligibles est apportée par l'un des modes suivants:

(i) Téléchargement d'une photo ou d'un scan de la facture des Produits Eligibles achetés via le formulaire de téléchargement disponible sur https://legend.bayer.com/sales_central/submit du Compte Legend ;

c. L'enregistrement des achats doit intervenir dans les 6 mois ou au plus tard le 31/12 de l'année d'édition de la facture.

d. Les Points peuvent également être obtenus par des actions spécifiques [lien vers la liste](#) ou des activités promotionnelles telles que décrites dans le programme Legend (ajout de liberté de modification et d'arrêt, etc.).

f. Le solde des Points est disponible sur <https://legend.bayer.com/> (des retards d'affichage sont toujours possibles).

f. BAYER n'a pas accès aux copies directes des factures ou relevés commerciaux scannés via la fonctionnalité de numérisation de factures. Les prestataires externes mandatés par BAYER les stockeront dans un environnement informatique sécurisé et protégé (par exemple, un cloud) et les protégeront contre toute altération, destruction ou dommage. Ces prestataires externes ne peuvent utiliser les factures à leurs propres fins ni les transmettre sans instruction de BAYER. BAYER n'aura accès qu'aux factures caviardées à des fins de documentation et de vérification de l'attribution correcte des Points. « Factures caviardées » signifie que les prix de tous les produits mentionnés sur une facture, y compris les Produits Eligibles, seront masqués par les prestataires externes. Le Participant Éligible a également la possibilité de masquer d'autres informations, notamment sur les produits qui ne sont pas des Produits Eligibles, avant de soumettre la facture.

g. Les Points non échangés expirent 36 mois après leur premier crédit sur le Compte Legend, à la fin du semestre concerné (30 juin et 31 décembre). En cas de retour de Produits Eligibles, les Points correspondants seront déduits du Compte Legend.

6. Réclamation des Récompenses

- a. Les Points peuvent être échangés contre des Récompenses telles que spécifiées dans le Catalogue des Récompenses. Le Catalogue des Récompenses contient la liste des Récompenses spécifiées par Bayer et disponibles sur <https://legend.bayer.com/mall/dashboard/0>.
- b. L'offre de Récompenses listées dans le Catalogue des Récompenses est susceptible d'évoluer et ne peut être sélectionnée que dans la limite des stocks disponibles. Bayer mettra tout en œuvre pour assurer un approvisionnement adéquat et un réassort rapide des Récompenses.
- c. Le nombre de Points requis pour sélectionner une Récompense est indiqué dans le Catalogue des Récompenses et peut être modifié.
- d. Les photos et paramètres décrivant les Récompenses dans le Catalogue des Récompenses sont à titre informatif uniquement et ne reflètent pas nécessairement toutes les propriétés détaillées des Récompenses.
- e. La sélection des Récompenses doit être effectuée via <https://legend.bayer.com/mall/dashboard/0>.
- f. Pour avoir droit à la Récompense sélectionnée, le Membre doit disposer du nombre requis de Points sur son Compte Legend.
- g. Le nombre de Points correspondant à la Récompense sélectionnée est déduit du solde du Compte Legend du Membre. Une fois les Points pour une Récompense donnée déduits du Compte Legend du Membre, aucun changement ultérieur de la sélection de la Récompense n'est possible.
- h. Si une Récompense sélectionnée ne peut être livrée, les Points correspondants ne seront pas déduits du Compte Legend du Membre ou, si cela a déjà eu lieu, seront recréédités sur le Compte Legend. Le Membre sera informé de l'indisponibilité de la Récompense sélectionnée.
- i. Les Récompenses ne sont ni échangeables contre de l'argent, ni remboursables contre des Points ou contre d'autres Récompenses.
- j. Bayer n'est pas responsable de la qualité et de l'utilité des Récompenses, à l'exception de la responsabilité au titre de la garantie pour vices des Récompenses. Toute autre garantie de Bayer pour laquelle l'entité accordant la garantie (fabricant, distributeur, vendeur) est exclue. La responsabilité au titre de la garantie de l'Organisateur est exclue.
- k. La Récompense sera expédiée aux Participants dans un délai de 7 jours à compter de la date de sélection de la Récompense et sera livrée aux frais de Bayer ou, le cas échéant, contre le nombre requis de Points pour l'expédition, à l'adresse de livraison mentionnée dans le Compte Legend.
- l. Toute considération fiscale des Récompenses relève de la seule responsabilité du Membre.

8. Limitation de responsabilité et gestion des réclamations

- a. Bayer n'est pas responsable – quelle qu'en soit la cause juridique – de tout dommage et/ou frais encourus par le Membre en raison d'une simple négligence de Bayer ou de ses organes, représentants, employés, agents, sous-traitants ou auxiliaires. Cette exclusion ne s'applique pas en cas de violation d'obligations essentielles dont l'exécution conditionne la bonne réalisation du Programme Legend et sur le respect desquelles le Membre peut raisonnablement compter (les « obligations substantielles »).
- b. En cas de violation par négligence d'une obligation substantielle, la responsabilité de Bayer, toutes causes confondues, est limitée au dommage et/ou aux frais prévisibles et typiques du contrat.
- c. Le dommage et/ou les frais prévisibles et typiques sont plafonnés à la valeur de la Récompense concernée.
- d. Les exclusions et limitations ci-dessus ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de garanties expressément consenties par Bayer, ni pour les droits impératifs issus de la responsabilité du fait des produits. La responsabilité pour dol ou faute lourde demeure entière.
- e. Toute réclamation relative au fonctionnement du Programme Legend doit être formulée dans les meilleurs délais après la survenance des faits via le service support client Bayer Service Infos bayerserviceinfos@bayer.com.

9. Divers

- a. Les présentes CG peuvent être modifiées à tout moment. Les Membres seront informés de toute modification substantielle via <https://legend.bayer.com> au moins deux (2) semaines avant leur entrée en vigueur.
- b. Résiliation. Les Membres peuvent résilier leur Compte Legend à tout moment en envoyant un e-mail au service support client Bayer Service Infos du Legend Program. Une confirmation de résiliation sera envoyée au Membre au plus tard deux semaines après réception de la demande. Le service client peut être contacté ici : <https://legend.bayer.com/contact>.
- c. Cessation du Legend Program :
 - a. Bayer se réserve le droit d'interrompre le Legend Program en tout ou en partie. Dans ce cas, l'arrêt envisagé sera annoncé sur le site du Legend Program <https://legend.bayer.com> avec un préavis d'au moins six mois, et les Membres seront également notifiés individuellement. Les Membres n'ont aucun droit à réclamation en cas de notification individuelle manquée. Jusqu'à la résiliation définitive du Legend Program, les factures ou relevés commerciaux peuvent être téléchargés et des Points acquis.
 - b. Après la résiliation du Programme Legend, aucune facture ne pourra être téléchargée et aucun Point ne pourra être crédité. Les Points déjà collectés doivent être échangés dans les six mois suivant la résiliation du Programme Legend ; sinon, ils expireront sans

compensation. Toute expiration anticipée des Points, notamment selon l'Art. 5, reste inchangée.

c. Si la mise en œuvre du Programme Legend régie par les présentes conditions de participation ou une partie de celle-ci par Bayer s'avère illégale en raison de dispositions légales ou sublégales ou de la décision d'un tribunal ou d'une autorité administrative, Bayer peut interrompre le programme de fidélité à tout moment sans préavis, en tout ou en partie. Dans ce cas, le Membre n'a aucun droit à réclamation contre Bayer du fait de l'arrêt du Programme Legend ou d'une partie de celui-ci. Si l'illégalité concerne également l'échange des Points issus de ce Programme Legend, le Membre n'a aucun droit d'échanger les Points collectés ni à une compensation correspondante.

d. Protection des informations personnelles et utilisation des données. Des informations détaillées sur le traitement des données personnelles des Participants Éligibles lors de la visite de nos sites web et de la participation au Programme Legend sont disponibles sous le lien <https://legend.bayer.com/privacy>.

e. Consentement. En participant au Programme Legend, les Membres consentent à l'utilisation de leurs données aux fins de gestion du Programme Legend et de fourniture des Récompenses. Le Participant Éligible consent également, en cochant la case de consentement correspondante sur <https://legend.bayer.com>, à recevoir des informations supplémentaires, telles que l'envoi de newsletters et de contenus marketing relatifs aux innovations, nouveaux produits en ligne et hors ligne, programmes de fidélité et académie agricole, invitations à des événements, enquêtes ou questionnaires à l'adresse e-mail fournie.

f. Divisibilité. Si une ou plusieurs des présentes CG sont jugées totalement ou partiellement invalides, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Dans ce cas, la disposition générale invalide sera remplacée par une autre qui, étant valide, se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide.

g. Droit applicable et juridiction. Les présentes conditions générales sont régies par le droit matériel de France, et le Participant Éligible accepte qu'elles soient considérées comme des conditions générales de contrat liant les parties et qu'en les acceptant, il conclut un contrat juridiquement contraignant avec BAYER. Pour la résolution de tout litige pouvant survenir concernant la validité, l'exécution, le respect ou la résiliation, totale ou partielle, des présentes CG, BAYER et les Participants Éligibles se soumettent, avec renonciation expresse à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre, à la juridiction des tribunaux du domicile de Bayer.